



Avril 2013 - 3

Une publication de la DRAAF de Bretagne

Résultats du Recensement Agricole 2010

Aviculture : une volaille française sur trois est bretonne

Depuis 2000, la filière avicole a été secouée par des crises successives entraînant la fermeture de nombreux élevages.

En 2010, il reste 4 000 exploitations avicoles bretonnes fortement orientées vers les productions de volailles de chair ou d'œufs de consommation.

La spécialisation des élevages et la concentration des activités avicoles se sont renforcées entre 2000 et 2010 : les très grandes exploitations détiennent désormais 90 % des capacités pour la ponte et 90 % des m² pour la chair.

L'emploi généré par les exploitations avicoles atteint 8 000 unités de travail annuel (UTA) en Bretagne.

En 2010, la Bretagne compte 4 070 exploitations avicoles (1), au sens où elles produisent des œufs de consommation ou des œufs à couver, des poulets pour la chair, des dindes ou encore des pintades... Mais l'aviculture en Bretagne, c'est avant tout des élevages de volailles de chair associés ou non à la ponte. Ainsi, 61 % des exploitations avicoles élèvent des volailles de chair uniquement, 23 % ont des pondeuses exclusivement et 12 % font à la fois de la chair et de la ponte. Les autres activités avicoles restent marginales (4 % pour le gavage et autres). Deux départements concentrent géographiquement les structures avicoles : les Côtes-

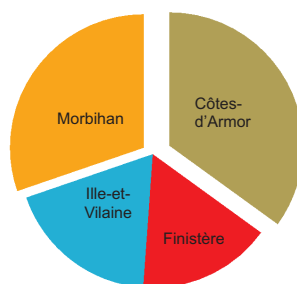
d'Armor pour la ponte (la moitié des élevages de ponte bretons), le Morbihan pour la chair (le tiers des élevages de chair bretons). Le Finistère concentre, pour sa part, les effectifs de poulets (35 % des effectifs régionaux).

La Bretagne confirme, en 2010, sa première place des régions en nombre d'exploitations avicoles et en effectifs de volailles. A ce titre, elle élève 34 millions de poules pondeuses ou poulettes pour la ponte (44 % du cheptel national) et 63 millions de volailles pour la chair (30 % du cheptel national). En résumé, les deux tiers des volailles bretonnes sont des volailles de chair et parmi elles, trois sur quatre sont des poulets.

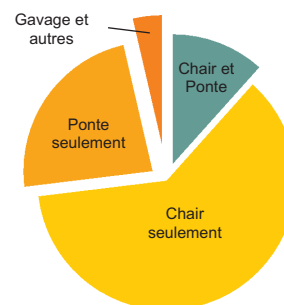
(1) ayant au moins 1 000 pondeuses, ou poulets, ou dindes... (Voir méthodologie en fin de publication)

Les deux tiers des exploitations avicoles bretonnes se trouvent dans les Côtes-d'Armor et le Morbihan

Localisation des élevages



Spécialisation des élevages bretons



Source : AGRESTE - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

L'aviculture a suivi les mêmes tendances générales d'agrandissement des structures que les autres orientations agricoles. La taille moyenne des exploitations a notamment fortement augmenté en dix ans, tant en effectifs de volailles qu'en surface d'élevage. Ceci provient à la fois de la diminution du nombre d'exploitations et de la relative stabilité du cheptel (- 2 % entre 2000 et 2010). Ainsi pour les élevages spécialisés en volailles de chair, le nombre moyen de têtes par structure a progressé de 34 % depuis 2000 alors que la surface d'élevage par exploitation a, pour sa part, augmenté de 5 %. Les évolutions sont différentes pour les élevages spécialisés en ponte : le nombre moyen de poules par structure a progressé de 15 % par rapport à 2000 et la capacité d'élevage (en nombre de places) de 19 %. Parallèlement, la SAU moyenne des exploitations a progressé. Alors que la part des exploitations avicoles ayant de la SAU a peu varié entre 2000 et 2010 (80 % des structures avicoles), la surface moyenne est passée de 39 ha en 2000 à 53 ha en 2010. Ce phénomène est commun à toutes les productions, en raison de la concentration des surfaces sur un nombre plus restreint d'exploitations et de l'évolution de la réglementation sur les épandages.

Concentration des moyens de production

Avec l'agrandissement de la taille des exploitations avicoles, la dimension économique a suivi. La Production Brute Standard (PBS) qui mesure le potentiel de production à partir des surfaces et des cheptels, est en effet passée de 380 000 € par exploitation avicole, en 2000, à 466 000 € en 2010 (+ 23 %). Cette progression est plus forte pour les élevages qui associent la chair et la ponte (+ 28 %) que pour les élevages de chair ou de ponte uniquement (respectivement + 20 % et + 15 %). Neuf élevages de volailles sur dix sont classés comme « grandes exploitations », leur PBS dépassant les 100 000 €. Et près de sept sur dix peuvent même être qualifiés de « très

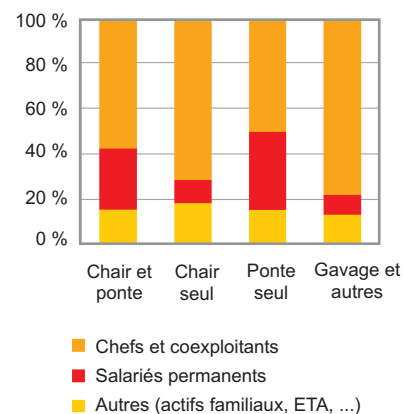
grandes exploitations », leur PBS dépassant les 250 000 €. Ces très grandes structures de production détiennent 90 % des capacités de poulaillers de poules (85 % en 2000) et également 90 % des superficies de bâtiments de volailles de chair (85 % en 2000). La concentration des moyens de production s'accompagne d'une forte spécialisation. En 2010, 76 % des élevages avicoles sont classés en « exploitations avicoles spécialisées » (otex 5200). Les 24 % restants sont, pour une majorité, classés en « élevages mixtes de granivores » (otex 5374) puis dans une moindre mesure en « polycultures - polyélevages » (otex 6184).

Une filière en attente de main-d'œuvre

En 2010, les élevages de volailles bretons mobilisent une main-d'œuvre de 8 820 actifs permanents, majoritairement en situation de chefs et coexploitants (64 % des actifs permanents). La moyenne d'âge des chefs et coexploitants est de 47 ans et l'indice de vieillissement (part des 55 ans et plus rapportée à la part des moins de 40 ans) est proche de 1. Néanmoins, si on regarde plus spécifiquement la population des chefs et coexplo-

Davantage de salariés dans les élevages de ponte

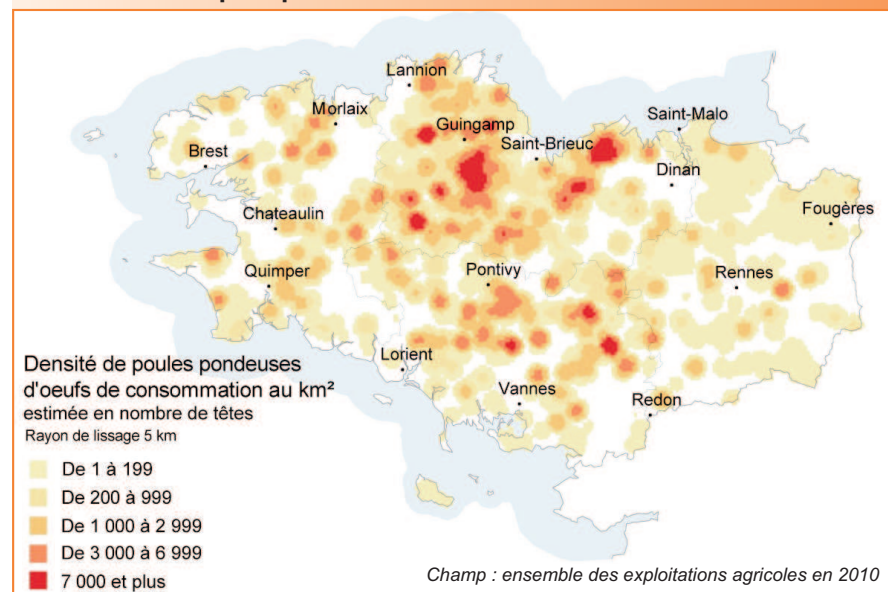
Structure de l'emploi selon la spécialisation des élevages avicoles
Répartition des UTA totales en 2010
Bretagne



Source : Agreste - DRAAF Bretagne
Recensement agricole 2010

tants spécialisés en aviculture (otex 5200), on constate que cet indice passe à 1,3 et qu'il atteint même 1,6 pour les éleveurs spécialisés dans la chair. Le potentiel de renouvellement de ces exploitations apparaît donc assez problématique. Des reve-

Les effectifs de poules pondeuses plus présents dans les Côtes-d'Armor



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

nus faibles ainsi qu'un parc vieillissant de bâtiments ont probablement découragé les installations. Par ailleurs, les jeunes qui se sont installés en aviculture entre 2000 et 2010 ont plutôt fait le choix d'y associer d'autres productions : l'indice de vieillissement des éleveurs produisant des volailles, en combinaison avec d'autres granivores ou alors dans un cadre de polycultures - polyélevages, est plus favorable (entre 0,5 et 0,7).

Enfin, la place des femmes à la tête des exploitations avicoles n'a pas changé en 10 ans : un chef ou coexploitant sur trois est une femme. Au regard de cette proportion, l'aviculture reste l'une des productions les plus féminisées en Bretagne, avec le maraîchage et l'horticulture.

Au total, la conduite des élevages avicoles repose sur 8 080 unités de travail annuel (UTA). Comparativement à l'ensemble des exploitations bretonnes, l'aviculture utilise davantage de main-d'œuvre (2 UTA par exploitation contre 1,7). Les élevages de pondeuses vont même jusqu'à 2,4 UTA pour permettre le ramassage, le tri et le conditionnement des œufs. Ce surplus de travail est souvent assuré par des salariés permanents. Par ailleurs, la main-d'œuvre saisonnière et occasionnelle représente 5 % des UTA quel que soit le

type d'élevage. L'aviculture fait notamment appel à ce type de main-d'œuvre pour l'enlèvement des volailles et le nettoyage des bâtiments.

Depuis 2000, le nombre total d'UTA avicoles a baissé de 23 % alors que les effectifs de volailles sont restés globalement stables. La « productivité apparente du travail », mesurée par le ratio Volailles présentes / UTA, a donc progressé très significativement en dix ans (+ 28 %). Pour les élevages spécialisés dans la chair, la progression est même de 41 %.

EARL, SCEA ou SARL remplacent progressivement les exploitations individuelles

Le statut des exploitations avicoles a évolué depuis 2000, comme celui des autres filières. Les producteurs se tournent de plus en plus vers les formes sociétaires car elles offrent davantage de sécurité dans un contexte économique difficile. Elles permettent l'agrandissement des structures par la mise en commun du potentiel de production de plusieurs associés, et assurent la protection du patrimoine privé. Ainsi, dans le domaine de l'aviculture, les sociétés ont progressivement remplacé les exploitations indivi-

En amont de la production de volailles, l'accoupage

Les producteurs de volailles sont approvisionnés en grande partie par des couvoirs incubant des œufs et leur livrant des poussins de 1 jour. L'accoupage est une activité bien implantée en Bretagne : 36 couvoirs ont été recensés en 2010, dont plus de la moitié dans les Côtes-d'Armor. Les couvoirs bretons sont spécialisés dans l'incubation des œufs pour l'élevage de poules pondeuses, de poulets et de dindes.

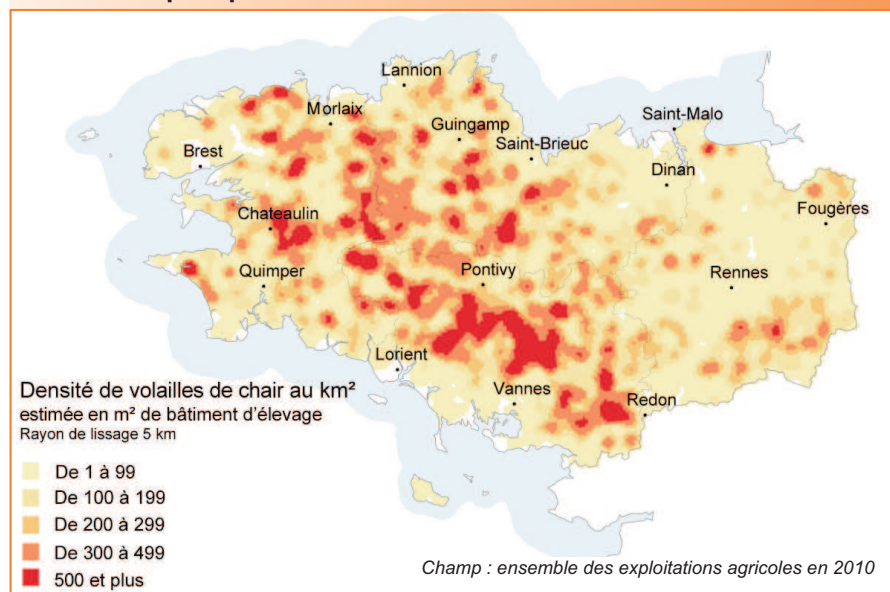
La main-d'œuvre y est importante : 640 emplois en équivalent temps plein, soit une moyenne de 18 UTA par exploitation.

Les huit plus industrialisés ont recours à plus de 30 UTA salariées, tandis que dix sont gérés uniquement par des chefs et coexploitants.

Des leaders nationaux sont présents dans la région : Hubbard, Le Helloco, Amice Soquet, Perrot, Goasduff.

duelles au profit des exploitations à responsabilité limitée (EARL) en hausse de 17 % depuis 2000, des sociétés civiles (SCEA) ou encore des sociétés commerciales (SARL) en progression respective de 34 % et 59 %, depuis 10 ans.

Les bâtiments de volailles de chair plus présents dans le Morbihan et le Finistère



Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensement agricole 2010

La filière avicole malmenée depuis 2000

La situation de la filière avicole s'est profondément altérée depuis 2000. En 10 ans, la région a perdu le quart de ses élevages avicoles mais cette évolution est contrastée selon la spécialisation. Les élevages de ponte et de chair uniquement, largement prédominants dans la région, ont subi les diminutions les plus sévères (respectivement - 24 % et - 38 %) alors que les élevages associant la chair et la ponte (12 % des structures avicoles) ont plus que triplé (+ 220 %). L'ensemble de la filière a été secoué par plusieurs crises successives au cours de ces dix dernières années. Dans un premier temps, elle

bénéficie des reports de consommation suite à la « crise de la vache folle » qui éclate en 1996. Puis, à partir de 2002, elle souffre du manque de débouchés du fait de la réduction des parts de marché à l'exportation et de la baisse de la consommation intérieure. Pour limiter cette surproduction structurelle, l'Etat finance en 2003 une aide à la cessation volontaire d'activité. La réduction de la production s'accompagne alors d'une restructuration dans l'industrie de la volaille, avec des fermetures de sites et des licenciements (environ un millier d'emplois en Bretagne). La baisse des tonnages abattus en volailles de chair se poursuit en 2004, puis en 2005, surtout pour la dinde, accélérant encore la dégradation de la situation de nombreux élevages. C'est dans ce contexte que sont annoncés des cas de gripes aviaires dans plusieurs pays d'Europe à l'automne 2005, en France début 2006. L'ensemble de la filière avicole française subit de plein fouet l'impact médiatique, notamment pour l'export : 43 pays hors UE annoncent un embargo total ou partiel sur les volailles

françaises (Russie, pays du pourtour méditerranéen, Emirats Arabes Unis...). C'est à partir de 2007, que la situation s'améliore. La production de poulets retrouve son niveau d'avant la crise, dynamisée par la croissance de la consommation intérieure. La filière poulets de chair se porte bien jusqu'en 2011, tant au niveau des exportations que de la consommation française, jusqu'à dépasser les niveaux de 2005. Les effectifs de poulets progressent alors que la production de dinde recule. C'est la grande perdante de la décennie : entre 2000 et 2010, la filière perd 93 % de ses élevages spécialisés. Certains éleveurs font alors le choix de la diversification avicole, vers le poulet notamment, ce qui semble être la seule voie pour subsister dans la production de volailles de chair. Le nombre des exploitations qui élèvent à la fois des dindes et des poulets est ainsi multiplié par 3,2. Les autres élevages de chair uniquement, principalement des élevages de pintades, ne sont pas épargnés : plus d'un élevage sur deux a disparu entre 2000 et 2010.

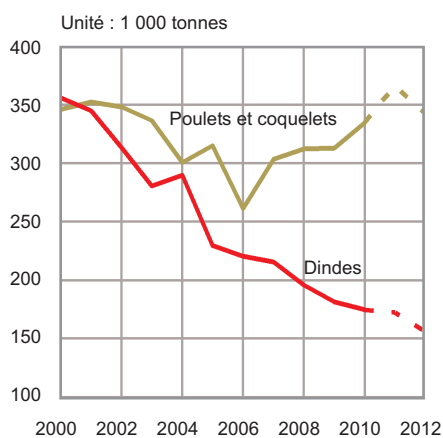
Des inquiétudes pour l'avenir

En 2012, la mise en redressement judiciaire « Doux » porte un nouveau coup dur à la filière. Aujourd'hui, des accouveurs aux abattoirs, en passant par les éleveurs, l'ensemble de la filière est inquiète. Trois fragilités sont mises en avant : l'augmentation constante du prix des aliments réduisant considérablement les marges, la disparition des restitutions européennes qui menace les exportations, et enfin la difficulté pour la France à lutter contre les importations. Celles-ci atteignent désormais plus de 40 % de la consommation intérieure de poulets, contre 10 % dans les années 1990.

La filière des œufs de consommation, déjà affaiblie par l'effondrement de ses prix à la production en 2004, a souffert de la crise de la grippe aviaire en 2005-2006, puis du scandale de la dioxine en 2010-2011. Difficilement remise de l'application de la directive européenne de mise aux normes des cages de poules pondeuses en 2012, la filière œufs se stabilise aujourd'hui dans un marché porteur. ■

Abattoirs de volailles en Bretagne, en 2010 : 335 000 tonnes de poulets et 175 000 tonnes de dindes

Abattages de volailles en Bretagne : effondrement de la filière Dindes



Source : Agreste - DRAAF Bretagne
Enquête mensuelle auprès des abattoirs

En 2010, 282 000 poulets et 25 000 dindes sont abattus en Bretagne.

Ces tonnages de viande, traités dans les abattoirs de la région, représentent en part de tonnages abattus en France, 35 % pour le poulet et 44 % pour la dinde.

Au cours des dix dernières années, les différentes crises avicoles affectant la filière, se répercutent dans les abattoirs. Ainsi les tonnages de poulets et de dindes, de niveau équivalent en 2000 (autour de 350 000 tonnes abattues pour chacune des deux espèces) diminuent jusqu'en 2006 de respectivement 24 % et 38 %. Puis la demande en viande de poulet redémarre ainsi que l'activité d'abattage de poulets en Bretagne qui progressivement retrouve son niveau de 2000. Il n'en est pas de même pour la dinde dont la filière s'effondre. Ainsi en 2010, 175 000 tonnes de dindes ont été abattues (- 51 % sur 2000).

En 2010, la Bretagne compte 34 établissements* spécialisés dans l'abattage, la transformation et la conservation de viande de volailles. Ces établissements emploient 6 300 salariés, soit le quart des effectifs nationaux de ce secteur. Les plus importants abattoirs de volailles bretons appartiennent aux grands groupes nationaux : Doux, LDC, Gastronom (Terrena), Ronsard (Trskalia), GLON...

* appartenant à des entreprises de plus de 20 salariés

Deux exploitations avicoles sur trois sont localisées dans les Côtes-d'Armor ou le Morbihan

En 2010	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Ensemble des exploitations agricoles	9 472	7 789	9 630	7 556	34 447
<i>Evolution depuis 2000</i>	- 29 %	- 31 %	- 35 %	- 36 %	- 33 %
Dont exploitations avicoles *	1 430	645	758	1 237	4 070
<i>Evolution depuis 2000</i>	- 20 %	- 32 %	- 24 %	- 32 %	- 26 %
Elevage chair et ponte	157	77	112	130	476
Elevage chair seul	652	456	537	857	2 502
Elevage ponte seul	566	91	84	203	944
Elevage gavage et autres	55	21	25	47	148
Volailles de ponte * (1 000 têtes)					34 359
<i>Dont : - Poules pondeuses d'œufs de consommation</i>	10 351	2 482	969	4 940	18 743
<i>- Poules pondeuses d'œufs à couver</i>	2 194	802	459	663	4 118
Capacités des poulaillers (1 000 places poules et poulettes)	22 732	7 397	3 585	10 933	44 647
Volailles de chair * (1000 têtes)					62 987
Poulets de chair	13 047	16 598	5 644	12 167	47 456
Dindes et dindons	2 470	2 292	1 095	5 005	10 862
Superficie bâtiments volailles de chair (1 000 m2)	1 307	1 229	693	1 753	4 982

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensements agricoles 2000 et 2010

Depuis 2000, la région a perdu 26 % de ses exploitations avicoles. La mono-activité avicole (ponte ou chair) a subi les pertes les plus sévères.

En 2010	Chair et ponte	Chair seul	Ponte seul	Gavage et autres	Total
Nombre d'exploitations avicoles *	476	2 502	944	148	4 070
<i>Evolution depuis 2000</i>	222 %	- 38 %	- 24 %	13 %	- 26 %
Nombre moyen de volailles par exploitation (en ayant)	23 257	24 624	33 467	5 997	25 838
Capacité moy. des poulaillers pondeuses ou poulettes (tête)	24 425	-	36 475	-	31 069
Superficie moyenne des bâtiments volailles de chair (m2)	1 676	1 721	-	-	1 696
Part des exploitations "avicoles spécialisées" (OTEX 5200)	85 %	72 %	80 %	79 %	76 %
Part des exploitations avec SAU	73 %	85 %	73 %	75 %	81 %
SAU moyenne de ces exploitations (ha)	50	57	45	36	53
PBS moyenne par exploitation (euro)	623 101	444 472	485 681	205 387	466 228
<i>Evolution depuis 2000</i>	28 %	20 %	15 %	32 %	23 %
Statuts					
Exploitation individuelle	44 %	46 %	41 %	55 %	45 %
GAEC	10 %	13 %	7 %	3 %	11 %
EARL	32 %	32 %	35 %	35 %	33 %
SCEA	8 %	7 %	10 %	5 %	8 %
Autres sociétés	7 %	3 %	8 %	1 %	4 %
Nb moyen d'UTA par exploitation	2,1	1,8	2,4	1,6	2,0
Age moyen des chefs et coexploitants	46,7	47,0	46,5	44,0	46,7
Part des femmes parmi les chefs et coexploitants	33 %	31 %	36 %	38 %	33 %

* se rapporte au champ de l'étude (voir définition en page 6)

Source : Agreste - DRAAF Bretagne - Recensements agricoles 2000 et 2010

Méthodologie et définitions

Les résultats de cet article sont issus des recensements agricoles 2000 et 2010. Le **champ de l'étude** est le même que celui de l'enquête sur l'aviculture réalisée en 2004 et 2008. Il comprend les exploitations dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants :

1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation ou 1 000 poules pondeuses d'œufs à couver ou 1 000 poulettes pour la ponte ou 100 autres volailles pour la ponte ou une capacité de 1 000 places de poulailler ou 1 000 poulets ou 1 000 dindes et dindons ou 500 pintades ou 200 canards à rôtir ou 200 canards à gaver ou 500 pigeons et cailles ou 100 autruches ou 20 oies ou 200 autres volailles de chair ou 200 m² de bâtiments de volailles de chair.

Remarque : les exploitations entrant dans le champ de l'étude peuvent avoir des productions autres qu'avicoles (cultures, bovins, porcins...).

Pour l'étude, les **types d'élevages avicoles** ont été définis en fonction des principaux domaines de production en aviculture :

- les « **élevages chair et ponte** » élèvent des volailles pour la chair (poulets, dindes, pintades, canards à rôtir...) et des volailles pour les œufs (à couver ou de consommation) ;
- les « **élevages chair seul** » n'élèvent que des volailles pour la chair ;
- les « **élevages ponte seul** » n'élèvent que des volailles pour les œufs ;
- les « **élevages gavage et autres** » élèvent des volailles à gaver (canards, oies) et les autres volailles n'entrant pas dans les catégories précédentes.

PBS : production brute standard. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés, pour chaque exploitation, selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS traduit un potentiel de production des exploitations permettant de les classer selon leur dimension économique. Ainsi, la PBS des petites exploitations est inférieure à 25 000 €, celle des moyennes exploitations est comprise entre 25 000 € et 100 000 € et celle des grandes exploitations est supérieure à 100 000 €.

OTEX : orientation technico-économique. Elle est déterminée à partir de la contribution des différentes surfaces et catégories d'animaux à la PBS de l'exploitation. Une exploitation est dite spécialisée avicole (OTEX 5200) si sa PBS résulte, pour au moins des deux tiers, de l'activité avicole.

SAU : superficie agricole utilisée. Elle comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

UTA : unité de travail annuel. Il s'agit de la mesure du travail fourni par la main-d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des ETA et CUMA).



Photo : ©Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr